

- + Ecologiquement vivables.
- + Accessibles à tous.
- + Économiquement pérennes.

# Ensemble, faisons du développement durable un levier de réussite territoriale

## Réduire les impacts environnementaux

Par conviction ou par obligation légale, le développement durable devient le fil conducteur de toute opération urbaine réussie. Depuis son origine, par sa vocation sociale notamment, Clairsienne intègre naturellement cette donnée à tous ses programmes.

Clairsienne met en place une démarche globale écoresponsable qui régit une réalisation avant, pendant et après sa conception.

Le choix de l'écoconception dans l'aménagement et la construction est une clé essentielle de cette démarche qui installe le quartier dans son devenir.

Tous les bâtiments réalisés par Clairsienne sont certifiés par des labels.

## Rendre le logement accessible

Cette promesse tenue par Clairsienne depuis plus de 50 ans sert directement les intérêts de la ville et son engagement en faveur du développement durable.

Alors, comment agir aujourd'hui pour créer des écoquartiers, c'est-à-dire des quartiers accessibles « socialement équitables » ?

- Le choix de fonciers proches des bassins d'emploi, des transports en commun, des services publics, des commerces afin que les impacts transports (temps, pollutions) soient limités.
- La diversification des bâtis afin de favoriser la mixité sociale :
  - locataires et propriétaires
  - jeunes, familles et seniors
  - habitats, commerces et services publics
- Des infrastructures adaptées aux personnes à mobilité réduite.
- Une politique de prix justes (location, achat) et des facilités offertes aux locataires pour devenir primo accédants dans les meilleures conditions de prix et de sécurité avec par exemple la protection revente.



## L'écoquartier selon Clairsienne

- Choix de fonciers bien desservis et permettant une programmation multifonctionnelle (*immobilier résidentiel, activités économiques et services*).
- Forme urbaine plus économe en foncier afin de réduire les impacts environnementaux.
- Analyse de la nature des sols, dépollution, réalisation de plans masse et de composition préservant les cheminements naturels des eaux (*bassins de bio rétention, noues paysagères*).
- Valorisation des matériaux naturels ou issus de la déconstruction du site.
- Charte paysagère.
- Choix d'espèces endémiques adaptées à la nature des sols.

Réalisations basse consommation très économes en énergies. La démarche est déclinée auprès des accédants en proposant selon les programmes des options environnementales pour leur habitat comme les chauffe-eau solaires.



**100 %** des permis déposés par Clairsienne visent déjà des performances énergétiques supérieures à la réglementation (+20 % dans le cas de la certification THPE).  
10 % de bâtiments basse consommation (moins de 50 kWh/m<sup>2</sup> par an).